



## NOTE D'INFORMATION CEB 2019 : résultats des recours

L'épreuve externe commune liée à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) est obligatoire pour les élèves de 6<sup>e</sup> année primaire et de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années différenciées de l'enseignement secondaire. Les élèves de l'enseignement spécialisé peuvent également la présenter.

### Détail des recours introduits en 2019

Pour rappel, les parents d'élèves ont dix jours pour introduire un recours à partir de la notification des résultats par l'établissement.

En juillet 2019, le Conseil de recours contre les refus d'octroi du certificat d'études de base a été saisi de 164 demandes.

Il s'est réuni les 13, 19, 20, 21 et 22 août 2019. Il a déclaré trois recours irrecevables et un recours sans objet.

Le Conseil de recours a examiné sur le fond les 160 recours recevables. Parmi ceux-ci, 123 concernaient des élèves de 6<sup>e</sup> primaire ordinaire, 5 dossiers concernaient un élève de l'enseignement primaire spécialisé, 8 dossiers concernaient des élèves inscrits en 1<sup>re</sup> année différenciée, 5 dossiers concernaient des élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année différenciée, et 19 des inscriptions individuelles (élèves inscrits à l'épreuve à la demande des parents).

Au terme de l'examen des dossiers, le Conseil de recours a déclaré 44 recours fondés et 116 non fondés, comme le détaille le tableau ci-dessous.

	Recours introduits	Recours non recevables	Recours recevables	Recours non fondés	Recours fondés	Recours sans objet
6 <sup>e</sup> primaire	124	1	123	97	26	
Primaire spécialisé	5		5	3	2	
1 <sup>re</sup> différenciée	8		8	6	2	
2 <sup>e</sup> différenciée	5		5	1	4	
Inscriptions individuelles	20	1	19	9	10	
Autres	2	1				1
	164	3	160	116	44	1

Pour rappel, le Conseil de recours comprend sept directeurs (trices) d'écoles primaires, un(e) représentant(e) de l'Inspection de l'enseignement primaire et un(e) président(e).

## Historique 2010-2019 des recours

Ci-après, un tableau reprend les chiffres des recours, pour toutes les élèves concernés par le CEB, depuis 2010.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Introduits	47	68	76	30	164	101	103	247	113	164
Recevables	44	65	69	27	159	97	96	246	113	160
Fondés	16	31	38	14	37	29	34	64	28	44
Non fondés	28	34	31	13	122	68	62	181	85	116

## Résultats en 6<sup>e</sup> primaire

Le tableau ci-dessous détaille spécifiquement les chiffres définitifs d'obtention du CEB en 6<sup>e</sup> primaire (pour l'année scolaire 2018-2019).

	Nombre d'élèves	Pourcentage
Inscrits	51 334	100,00 %
Réussite de l'épreuve	46 210	90,02 %
Délibération par l'école	2 310	4,50 %
Recours fondés	26	0,05 %
Non octroi	2 788	5,43 %

## Contact presse

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration générale de l'Enseignement  
Service Presse/Communication  
[age.presse@cfwb.be](mailto:age.presse@cfwb.be)  
Tél. : 02 690 80 31

Pour davantage d'informations sur le CEB : <http://www.enseignement.be/CEB>